

# Domainaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

14 mars 1996 – n° 1249  
Hebdomadaire romand  
Trente-troisième année

## Maîtrise de l'information

Jeudi 7 mars, le monde entier apprend la nouvelle de la mégafusion de Sandoz avec Ciba-Geigy, société elle-même issue du fameux "mariage à la bâloise" d'octobre 1970. Dimanche 10 mars, la Suisse prend acte des décisions du peuple souverain, qui vient de se prononcer sans élan sur trois objets mineurs concernant les finances fédérales.

Douloureux contraste entre deux décisions de portée tellement inégale qu'elles paraissent de nature différente. Ne parlons pas du fond, mais de la forme, plus précisément du mode de diffusion de l'information.

Préparée depuis trois mois dans le plus grand secret, la naissance de Novartis a été annoncée aux aurores du 7 mars, à un moment soigneusement calculé pour tenir compte des horaires des principales places boursières de la planète, de Tokyo en particulier. Le plan de diffusion de la nouvelle, préalablement connue de quelques dizaines de personnes seulement, est exemplaire de minutie et de prévoyance. Il a permis de donner, dans l'ordre, le calme et la volonté de rassurer, les pièces d'un imposant dossier aux agences de presse de toute la planète, au personnel arrivant à son travail dans les dizaines d'usines à travers le monde, aux quelque 200 journalistes rassemblés à la mi-journée dans les halles de Crossair.

A l'instar des opérateurs en bourse, qui accueillent avec faveur la mégafusion de deux des «big three» de la chimie bâloise (voir également p. 3), les médias donnent un bon écho de l'opération Novartis.

Une information à l'image de l'économie contemporaine: concentrée et mondiale. Concentrée dans sa préparation et surtout sa présentation, fortement personnalisée comme le pouvoir dont elle annonce les dernières initiatives; information mondiale aussi par sa diffusion, dûment planifiée comme toutes les autres productions, industrielles et commerciales, de la maison.

Le contraste avec les informations politiques n'en apparaît que plus saisissant. Démocratie oblige, la transparence règne sur les processus de décision, révèle leurs inévitables arythmies et sinuosités. Sur le même problème, les options se prennent à différents ni-

veaux, en plusieurs étapes, selon des procédures difficiles à suivre, même pour les journalistes et les citoyens les plus intéressés. A côté des hauts faits de la concurrence économique et des compétitions sportives, les résultats des votations populaires ou des débats parlementaires paraissent souvent dérisoires et en général peu nets, dépourvus de cette touche héroïque nécessaire au bon traitement médiatique d'une annonce.

Comme le pouvoir politique, l'information politique tend à se disperser: ses sources se multiplient et le partage contribue au flou général. Là où quelques patrons peuvent décider du sort de plusieurs milliers de personnes (près de 140 000 chez Novartis), les membres d'un exécutif doivent se contenter de proposer. Leur compétence déléguée – gérer les affaires publiques – est désormais contestée: à tous les niveaux de l'état fédératif, les parlementaires se montrent de plus en plus désireux d'«accompagner» leur gouvernement dans sa tâche de gestion. Or, comme le dit M. Flavio Cotti, on ne peut négocier (bilatéralement) sur la place publique. La confusion des rôles ne rend pas la scène plus facile à expliquer – ni à comprendre.

Tandis que les entreprises parviennent, si elles s'en donnent les moyens, à maîtriser l'information qui les concerne, les sources de l'information politique ne peuvent au mieux qu'espérer une diffusion ordonnée et une retransmission fidèle. A l'ère de la concurrence entre les médias et surtout avec l'essor de la presse dominicale alémanique, très avide de scoops, les politiques perdent progressivement tout contrôle sur l'exploitation de leurs faits et gestes.

Reste à savoir quelle part reste au secret et à la confidentialité dans la gestion des affaires, publiques autant que privées. Grandeur et plus encore servitude de la démocratie: l'exigence de transparence faite aux politiciens les affaiblit face aux détenteurs du pouvoir économique. Qui peuvent se permettre de choisir le jour et l'heure, en attendant paisiblement, à l'abri du secret professionnel et de tout contrôle extérieur, que l'annonce devienne lisible dans le sens qui les arrange.

YJ

# Requiem pour l'esprit de compromis

*Semaine noire pour l'esprit de compromis. Coup sur coup, le parlement a vidé de leur substance deux projets de loi qui réalisaient un délicat équilibre entre les exigences économiques d'une part, éthiques et sociales d'autre part.*

Loi sur le travail

## LE PROCESSUS FOSSOYEUR

Lors de la session d'automne 1995, le Conseil des Etats avait décidé, contrairement au Conseil national, que le travail de nuit ou du dimanche, régulier ou périodique, ne pouvait donner lieu à aucune prétention légale sous forme de repos supplémentaire ou de majoration de salaire.

Au cours de la procédure d'élimination des divergences, le Conseil national a également décidé de renoncer à un repos supplémentaire légal pour le travail du dimanche. Il avait, en revanche, décidé d'accorder légalement un repos supplémentaire de dix pour cent pour le travail de nuit si la question n'était pas réglée dans une convention collective de travail, décision qui a échoué aux Etats. La révision partielle est donc retournée au national pour l'élimination de la dernière divergence. Par 82 voix contre 50 et 31 abstentions, les parlementaires du national se sont donc ralliés à la position du Conseil des Etats.

(jd) On connaît les raisons qui ont conduit à la présente révision de la législation sur le travail. Au nom de l'égalité entre femmes et hommes, le Conseil fédéral, comme d'ailleurs plusieurs autres pays et l'Union européenne, a dénoncé la Convention de l'Organisation internationale du travail interdisant le travail de nuit des femmes dans l'industrie. Dorénavant la réglementation sur le travail doit protéger tous les salariés, hommes et femmes, dans l'industrie comme dans les services.

Certes le projet du gouvernement n'est pas enthousiasmant. Ainsi ce qui est défini comme travail de jour, et donc non soumis à des restrictions, s'étend dorénavant jusqu'à 23 heures – auparavant 20 heures. Et l'usage des heures supplémentaires reste trop largement autorisé. Mais ce projet reflète un compromis élaboré par les partenaires sociaux au sein de la Commission fédérale du travail. Contre une flexibilité accrue des horaires, les syndicats obtiennent que les compensations dues soient payées en temps libre.

Le parlement a balayé ce compromis, renvoyant les partenaires sociaux à leurs conventions collectives pour le règlement de ce problème. Ce renvoi à l'autonomie contractuelle des patrons et des syndicats prend tout son sens quand on sait que lesdites conventions ne protègent qu'à peine la moitié des salariés du pays; quand on sait aussi que les organisations patronales rechignent de plus en plus à traiter de ces problèmes dans les conventions, au profit des accords d'entreprise.

## Intérêts particuliers

Le scénario ne diffère guère pour ce qui est des exportations d'armes. Sur la base des lacunes criantes de la législation actuelle, le Conseil fédéral présente un projet équilibré. Un projet certes plus restrictif mais, contrairement à l'initiative socialiste interdisant totalement les exportations, qui tolère, dans les limites de l'intérêt public, un commerce indispensable à un pays qui se réclame de la neutralité armée. C'en est trop pour le parlement – en l'occurrence le Conseil national – qui rejette toutes les innovations ou presque au nom des intérêts de l'économie et de la défense de l'emploi.

Dans ces deux dossiers, l'attitude de la majorité bourgeoise est consternante à double titre.

Tout d'abord cette majorité traite avec un

rare mépris des solutions de compromis qui n'enchantent personne mais tiennent compte des différents intérêts en jeu. C'est toute une culture politique, patiemment construite au fil des décennies, qui est ainsi bradée. Une culture politique qui s'est révélée indispensable à la cohésion d'un pays divers et divisé. Non pas que le parlement doive nécessairement avaliser des solutions échafaudées en dehors de lui par les acteurs sociaux: bien au contraire, le pouvoir politique est là pour garantir que ne prédominent pas des intérêts particuliers. Or dans ces deux cas, il a fait le choix de privilégier des intérêts particuliers.

## Déresponsabilisation parlementaire

Les difficultés économiques présentes, liées à des restructurations d'ampleur planétaire, ne justifient pas les réactions hâtives et irréfléchies qu'adopte actuellement le parlement. Sa propension à trancher dans le vif, à choisir des solutions carrées, à se soumettre à une logique économique sommaire peut, à court terme, donner l'illusion de l'efficacité.

L'illusion seulement, car nous savons bien que les adaptations nécessaires – celles des finances publiques et de la politique sociale comme celles de l'organisation du travail et de l'économie – exigent un large consensus, la conscience claire que chacun y trouvera son compte, le sentiment de justice qui se nourrit de sacrifices équitablement partagés. Faute de quoi les changements se feront dans la douleur et les conflits et donc se feront mal.

En refusant toute compensation au travail de nuit et du dimanche, le parlement heurte ce sentiment de justice. Le référendum annoncé devrait à n'en pas douter en témoigner. En rejetant toute limitation substantielle aux exportations d'armes, la majorité bourgeoise heurte le sentiment moral. Et dans les deux cas, elle commet une grave erreur d'appréciation économique. Une économie moderne et performante a besoin de salariés motivés et autonomes, non d'une main-d'œuvre craintive et aux ordres. L'économie helvétique, et même le canton d'Obwald où se construisent les avions Pilatus, ne peuvent miser sur l'industrie d'armement, une branche mondialement déprimée et qui ne retrouvera pas avant longtemps sa superbe d'antan. Dans les deux cas, en cédant à des intérêts particuliers et à court terme, le parlement a failli à sa mission politique. ■

# La nouvelle pilule dorée de Novartis

*La fabuleuse plus-value boursière et la suppression de 10 000 emplois, les deux faces de la fusion annoncée de Ciba-Sandoz, ont opposé, dans un grossissement symétrique, les intérêts du capital et du travail. Même la NZZ n'a pu écarter la figure de la lutte des classes («ein klassenkämpferisches Denken»). Mais encore...*

## REPÈRES

Les actionnaires de Ciba détiendront le 45% de Novartis. Ceux de Sandoz le 55%. On n'est pas loin du rapport boursier avant fusion: 32 milliards contre 43. Un léger avantage a été accordé aux actionnaires Ciba: pour une action, ils toucheront  $1^{1/5}$  d'action Novartis. Pour Sandoz, une action contre une action. D'où le différentiel de hausse: action Ciba +28,4%, action Sandoz +19,6%.

Souhaitons au nouveau groupe plus de jugement dans la conduite des affaires que dans le choix de son nouveau nom. On hésitera longtemps avant de savoir où situer le «r». Novartis ou Novartis?

(ag) Au premier mars, la capitalisation boursière de Sandoz était de 43 milliards, celle de Ciba de 32 milliards. Le 7 mars, l'action Ciba gagnait 28%, l'action Sandoz 19%; au total une plus-value de 18 milliards, gagnée en quelques heures. L'extraordinaire, c'est l'importance de la somme (en partie virtuelle, car il s'agit de la projection du cours de l'action sur l'ensemble du capital social) et la brièveté de l'opération: quelques heures. 18 milliards, c'est le rendement annuel d'une dizaine de points de la TVA, plus de deux fois le produit de l'impôt fédéral direct, quatre fois les budgets de Vaud ou de Genève. Illustration des ordres de grandeur et des rapports de force entre les structures politiques et les structures économiques.

## L'encaissement de la plus-value

Les deux sociétés vont fusionner selon des modalités qui tiennent compte de leur poids respectif (voir marge). On ne se trouve pas dans une situation d'absorption qui exige, comme dans les OPA, que soit offert un avantage aux actionnaires de la société convoitée. La plus-value boursière ne se justifie donc que comme une anticipation du rendement accru de la nouvelle société. Les gains de rationalisation sont estimés à 1,8 milliard. De quoi servir à la plus-value boursière un rendement de 10%.

L'exécution du plan de fusion répondra ainsi à une double logique: celle de la productivité, faire plus avec moins, et celle de la bourse, obtenir des résultats qui confortent les anticipations.

Les suppressions d'emploi deviennent dès lors une nécessité. Imaginons que Novartis soit tentée de modérer son management et de se contenter d'une productivité plus faible, tenant compte des réalités sociales; elle ne pourra en aucun cas y consentir, car la bourse la sanctionnerait. C'est en ce sens que l'anticipation boursière est indécente. Elle n'attend pas des résultats; elle les escompte, et par là même dicte l'application rigoureuse de la politique annoncée, comme si elle était une promesse devant impérativement être tenue.

## Rapport de force

Une opération de cette importance ne peut être concoctée que par quelques hommes qui exercent le pouvoir réel dans les structures de direction. On prétend même que le nouveau patron du groupe a déjà été choisi,

avant donc que la nouvelle société soit constituée. Choix népotique de surcroît! L'actionnariat n'a, lui, que la préoccupation du rendement. En anticipant les bénéfices attendus, il a déjà voté. Après l'avoir flatté pour obtenir son adhésion, le management subira et sa surveillance et sa pression. Quant aux partenaires sociaux, ils n'ont pas été associés, évidemment, à la décision, mais ils ne figurent pas non plus dans les préoccupations de Novartis. La direction bâloise est d'ailleurs dans la ligne néo-libérale du *Livre blanc*. On accentue le chômage tout en demandant que le chômeur sache «se responsabiliser»!

## L'illusion rationnelle

La nécessité de faire des choix, de regrouper les forces n'est pas en soi contestable. Il faudrait connaître le dossier pour porter un jugement fondé. Mais, d'une façon générale, les managers sont fascinés par l'élimination des doublons. Pourquoi faire en deux endroits différents ce qu'il serait possible de mener à bien en un seul. Efficacité abstraite. Le doublon peut se révéler inventif, créatif; il peut représenter une réserve; la concentration peut être un appauvrissement en ressources humaines.

Mais il faut surtout rappeler sans cesse que la démocratie et le fédéralisme fonctionnent selon un autre principe. Il n'est pas rationnel que des décisions de même nature se prennent dans vingt-six cantons quand trois ou quatre centres suffiraient. La lenteur des instances démocratiques, par exemple la navette entre deux chambres, n'appartient pas au style des managers.

Le risque grave, c'est que la culture des grandes multinationales entre en conflit avec la culture politique. Le *Livre blanc* est une première manifestation de cette contradiction. ■

## En bref

L'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière) a soixante ans et veut marquer cet anniversaire. Dans son journal *Solidarité*, elle lance un appel aux anciens pour qu'ils envoient leurs témoignages quelle qu'en soit la forme: photos, films, souvenirs personnels. D'autre part, un tour de la solidarité sera organisé à travers la Suisse. Il s'agit d'une course cycliste à sponsoriser et qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin.

# Dans nos cantons chaque enfant naît soldat

*La récente décision française de renoncer à la conscription obligatoire au profit d'une armée de métier a peu d'écho pour l'instant en Suisse (voir aussi DP 1248). Il faut pourtant lancer la discussion sur ses répercussions quant à notre propre engagement militaire.*

## RÉFÉRENCES

<sup>1</sup> *La politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation*. Rapport du Conseil fédéral du 1er octobre 1990, p. 57.

<sup>2</sup> Le groupe comprenait des représentants de la politique, des médias et de la science politique, comme Jürg Martin Gabriel, René Rhinow, Otto Schoch, Peter Tschopp, Kurt R. Spillmann, Sigmund Widmer.

<sup>3</sup> *Armée 2001*. Sous la direction de J.J. Langendorf, Genève, 1995, p. 33.

<sup>4</sup> Alain Schönenberger et Florencio Artigot, «Combien coûte la défense nationale», *Armée 2001*, p. 300.

(jcf) La réforme «Armée 95» entraîne, il est vrai, une réduction des effectifs de 650 000 à 400 000 hommes, qui serviront désormais moins longtemps. Mais ce dégraissage, qui doit muscler l'armée, ne remet pas en question le principe du service militaire que, selon la Constitution, tout Suisse doit au pays. Le Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité<sup>1</sup> ne se perd pas en longues réflexions à ce propos. En quelques lignes, il considère que l'option professionnelle est contraire aux traditions, coûte plus cher que la milice et remet en cause le principe politique fondamental du citoyen-soldat.

Le groupe de travail *Sicherheitspolitik*<sup>2</sup> est revenu, lui, sur ce thème, dans son texte du 4 octobre 1993. Le multifonctionnalisme que le gouvernement assigne à l'instrument militaire lui paraît difficile à réaliser avec une armée de milice. Considérant la réforme «Armée 95» comme une étape dans la recherche de nouveaux instruments pour la politique de sécurité, il suggère donc prudemment d'envisager l'option de l'armée professionnelle. A terme, certains de ses membres évoquent même le chiffre de 50 000 hommes. Le silence glacial qui a accueilli ces propositions correspond à la position officielle; l'option d'une armée professionnelle n'est pas à l'ordre du jour. Pour le colonel Abt, commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée, «une armée de métier de 50 000 hommes, c'est trop ou trop peu. Trop, parce que cela coûterait cinq milliards annuellement, à quoi il faudrait ajouter les dépenses d'équipement, d'armement, d'instruction... Trop peu, parce que la situation pourrait exiger la mobilisation d'effectifs bien supérieurs, dont nous disposons à moindre frais dans le réservoir de l'armée de milice et que l'armée de métier ne permettrait pas de constituer, d'équiper et d'instruire<sup>3</sup>.

## Contre toutes les traditions

L'armée de métier n'a pas bonne presse chez nous. Non seulement elle ne s'inscrit pas dans notre histoire, mais elle évoque fâcheusement le mercenariat et ses effets négatifs sur la formation militaire. Plus généralement elle est liée, dans la culture politique démocratique européenne qui est aussi la nôtre, à des images de coups d'Etat militaire et de caste. Une armée de métier serait par définition un danger pour la paix et la liberté tandis que le citoyen-soldat la garantie d'un instrument militaire purement défensif et

respectueux de la démocratie. En liant ouvertement la réforme de l'armée française à des missions d'intervention extérieure, le président français renforce d'ailleurs cette image. Que ferait-on en Suisse d'une armée de métier, puisque notre seule défense armée est celle de notre neutralité et de notre territoire national?

## L'environnement change

Cette évidence est forte et il faudra probablement beaucoup de temps pour que les changements en cours dans notre environnement amènent une majorité de Suisses à la remettre en question. Car l'environnement change, comme l'a rappelé Jacques Chirac. Il n'y a plus d'ennemi crédible en Europe, du moins pour une période de temps significative. En revanche la démographie, la sophistication des armements et, plus conjoncturellement peut-être, les difficultés budgétaires posent à la conscription universelle des problèmes non négligeables. Ces changements affectent également la défense nationale helvétique. Il y a d'ailleurs belle lurette que nous avons troqué cette dernière contre une politique de sécurité, qui amène les responsables à modifier depuis quelques années notre instrument militaire, ses objectifs et son engagement. Mais il y a belle lurette aussi que le principe de la milice a cessé d'être une réalité. Le nombre des dispensés lors du recrutement augmente sans cesse; il se répartit très inégalement selon les cantons et en moyenne il semble dépasser maintenant le tiers d'une classe d'âge; alors que pour entretenir les fortifications, assumer les services de haute technologie et instruire les troupes, notre défense nationale compte actuellement quelque 10 000 professionnels.

Cela signifie-t-il que la milice n'est plus apte à utiliser les armes modernes? De l'avis d'experts étrangers, une limite est aujourd'hui atteinte. Certes, la troupe peut encore servir le Léopard II et il reste toujours des aviateurs de milice. Mais, malgré les sacrifices consentis à l'entraînement, peut-être ne tirent-ils pas de leur arme tout ce qu'un professionnel parviendrait à obtenir.

L'armée de métier coûte-t-elle plus cher que la milice? C'est ce qu'on affirme à Berne. Mais des estimations indépendantes<sup>4</sup> apportent une réponse différente: les deux types d'armée seraient à égalité de coûts ou presque. Trouverait-on en Suisse les 50 000 pro-

fessionnels évoqués? Rien n'est moins sûr, mais là encore il est difficile de répondre en l'absence de recherche sérieuse. Plus que la conjoncture, l'évolution des structures économiques pourrait d'ailleurs modifier les données du problème dans les prochaines années.

#### «Demain la Suisse». Et son armée?

Reste la grande question, la seule probablement, symbolique, affective, politique, celle de la relation du citoyen et du soldat, c'est-à-dire de l'armée et de la communauté nationale. Certes, le service militaire joue un rôle important dans la socialisation des individus, dans l'épanouissement de certains et dans la transmission des valeurs collectives. Mais tout cela demanderait à être revu et démystifié à la lumière de la société actuelle,

ouverte, individualiste et complexe. En revanche, ce qui est certain c'est qu'une politique de sécurité européenne entraînera une remise en question de la conscription. L'Allemagne y viendra, une fois surmonté le blocage que constitue chez elle la chose militaire. La France a le mérite de faire une brèche que la Grande-Bretagne, de tradition, ne pouvait opérer. Il serait utile que la réflexion politique et militaire en Suisse ne s'arrête pas à la réforme «Armée 95», mais qu'elle examine sérieusement l'option de l'armée de métier. «Demain la Suisse», le grand programme de recherche en sciences sociales soutenu par le Fonds national, pourrait d'ailleurs en faire un de ses thèmes. Car aujourd'hui encore, toucher à la société, c'est aussi interroger l'armée. Et inversement. ■

RECHERCHE

## Demain la Suisse

(dm) «Demain la Suisse», c'est le titre d'un programme de recherche prioritaire lancé au début de l'année par le Fonds national de la recherche scientifique. Inaugurés en 1992, les programmes prioritaires (PP), jusqu'à présent tous consacrés aux sciences dites dures, doivent combler des lacunes ou des retards de la recherche en Suisse.

Le programme «Demain la Suisse» vise deux objectifs. D'une part il s'agit d'approfondir la compréhension de l'évolution sociale, culturelle, politique et économique de la société. Le «modèle suisse» perd de son éclat, peut-on lire dans le plan d'exécution du PP, base de l'appel d'offres. «D'où l'urgent besoin de mieux comprendre les structures et le fonctionnement de notre pays, d'anticiper des développements futurs et de définir de nouvelles lignes d'action». D'autre part le PP veut contribuer à renforcer les sciences sociales par des mesures structurelles parce qu'«en raison notamment d'un manque notoire de ressources, (ces dernières) accusent un net retard à l'échelon international».

Voilà deux objectifs ambitieux qui révèlent, la crise aidant, une sensibilité accrue des milieux scientifiques à la situation fragilisée et incertaine du pays réel. Ces préoccupations se retrouvent dans les cinq axes thématiques du PP: inégalités et conflits sociaux; dynamique du monde du travail; individualité, relations humaines et structure sociale; production et transfert de savoir; communication et information dans la société médiatisée. On les retrouve également dans les mesures structurelles, avec notamment le projet d'observation permanente de la société: il faut définir des indicateurs sociaux et politiques afin de mettre à disposition de la Confédération, des cantons et des communes et de l'espace public les données de base indispensables.

Doté de 23 millions de francs, le PP «Demain la Suisse» se déroulera jusqu'en 1999. ■

## Les 40 tonnes déplacent de l'air

(ag) La proposition des partis gouvernementaux, et plus particulièrement du tandem Bodenmann-Couchepin, pour régler le financement des transversales est un exemple rare d'imagination politique. Enfin le tabou est levé. Il est évident que la Suisse ne pourra, en ce domaine, justifier un Sonderfall, sous réserve du transit alpin. Une des erreurs coûteuses du conseiller fédéral Ogi est d'avoir vendu à l'Union européenne le maintien des 28 tonnes contre un programme de transversales surdimensionné. Les initiants ont aussi le mérite de dire clairement que le grignotage actuel est absurde; pourquoi les 40 tonnes viendraient-ils jusqu'à Lausanne, mais pas jusqu'à Zurich?

Dans la mise à plat de ce dossier, excellent de rappeler que les camionneurs qui réclament les 40 tonnes tiennent avant tout à se protéger contre la concurrence européenne et qu'ils espèrent progressivement par un passage lent à 32, 36, 40 tonnes encaisser seuls les gains de productivité. Lier 40 tonnes et imposition des transports routiers selon la prestation revient à permettre à la collectivité d'encaisser, elle, le gain de productivité. Cela aussi est excellent.

Reste le rendement escompté. Trois milliards semble très élevé. Tout d'abord, les camions ne seront pas chargés toujours à la limite. A niveau de trois milliards de recettes, il y aura répercussion sensible sur le coût de la vie. Si la facture est trop élevée, on risque des distorsions entre centres et régions périphériques.

Le contrôle par l'administration et l'examen attentif de la faisabilité politique enlèveront à la proposition un peu de son aspect de remède-miracle.

Mais elle doit demeurer une idée-force. C'est par cette voie seule qu'on peut trouver une application de l'initiative des Alpes euro-compatible. ■

Le  
modèle suisse  
perd  
de son éclat

L'INVITÉ DE DP

# Le Conseil d'Etat vaudois au pied du mur

*Il faudra à l'avenir se méfier des bouquets de fleurs et des couches-culottes. Achats paternels ou attention à une bien-aimée, ils peuvent en quelques jours provoquer un séisme dans tout un canton. Isolés dans leur bulle technocratique, les experts de Bossard Consultants l'ont appris à leurs dépens. Leur départ peut enfin débloquer la situation dans l'épuisant marathon de l'assainissement et des réformes de l'Etat de Vaud.*

MARIO CARERA

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
Jean-Claude Favez (jcf)  
André Gavillet (ag)  
Yvette Jaggi (yj)  
Daniel Marco (dm)  
Jérôme Meizoz  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Philippe Abravanel,  
Mario Carera  
Composition et maquette:  
Valérie Bory,  
Françoise Gavillet  
Secrétariat:  
Murielle Gay-Crosier  
Marciano  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et  
Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
85 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

Tout dépend maintenant de la réelle volonté du Conseil d'Etat. Groggy debout face à une opinion scandalisée, il doit concrétiser ses intentions, des roades de départements ne faisant pas une politique. Les «chantiers en cours», comme il les appelle, sont nombreux. Ils demandent une véritable concertation sociale et des décisions. Bossard chassé, le gouvernement ne peut espérer «faire du Bossard sans Bossard». L'opération Orchidée est trop décriée pour la poursuivre telle quelle, simplement avec de nouveaux pilotes.

Le gouvernement doit commencer par jeter aux orties sa planification financière 1997-2001, adoptée de façon dilettante il y a quelques mois. Nébuleuse méthode Coué, elle prévoyait l'équilibre des comptes (amortissements de plus de 250 millions compris) pour l'an 2000. Outre les économies d'Orchidée (180 millions), des recettes fiscales (150 millions), elle spéculait encore sur 235 millions de «mesures complémentaires» qualifiées «d'efforts considérables» par le Conseil d'Etat, sans plus de détails.

La cible à fixer maintenant est un équilibre du budget de fonctionnement à l'horizon 2000, car il n'est pas acceptable d'emprunter pour ses dépenses courantes. En revanche, la méthode Coué du Conseil d'Etat, dévastatrice en terme de dialogue social, aboutirait, elle, à un autofinancement des investissements à plus de 100% en l'an 2000. Financièrement ce n'est pas impératif et politiquement pas réaliste.

Ce nouvel objectif financier ouvre un nouveau champ politique: le paquet Orchidée peut alors enfin être discuté sans a priori et sans crispations. Les économies raisonnables sont acceptées, en veillant à maintenir, voire améliorer, la qualité du service public.

Du côté des recettes, les perspectives sont tracées. La réforme fiscale, actuellement en consultation, s'inscrit dans l'harmonisation fiscale fédérale et offre une bonne base en vue de nouvelles rentrées ciblées: celles qui touchent les détenteurs d'actions, les propriétaires d'immeubles et les hauts revenus. Si l'on veut faire vite pour 1997, on peut fort bien commencer par les mesures liées à l'harmonisation fédérale (quelque 80 à 100 millions de recettes). La droite politique et les milieux économiques sont mis au défi: veulent-ils accepter ce paquet raisonnable au service d'un assainissement basé sur des sacrifices répartis ou préfèrent-ils «l'intégrisme budgétaire» et la défense de leurs

intérêts? Car les efforts d'économies qu'ils réclament portent déjà des fruits, l'augmentation des charges de l'Etat (hors intérêts et amortissements) est maîtrisée. A l'inverse, la crise des recettes est patente: depuis 1992, les revenus fiscaux ont chaque année été inférieurs aux prévisions. Des nouvelles recettes ciblées sont d'autant plus justifiées que l'indice global de la charge fiscale vaudoise est le plus bas des cantons romands (en 1994, Vaud arrivait à 109,5 contre 114 à Genève, 124 à Fribourg, 130 à Neuchâtel, qui enregistre pourtant de beaux succès dans la promotion économique!).

Les «autres chantiers» du Conseil d'Etat, à faire progresser au-delà des groupes de travail alibi, sont nombreux. La réforme scolaire, euro et romando-compatible, est agendée en mai au Grand Conseil: la droite saura-t-elle s'abstenir de son psychodrame scolaire traditionnel? La réforme de la loi électorale, moult fois annoncée, sortira-t-elle des tiroirs afin d'ouvrir les règles du jeu démocratique dans un canton qui paie cher ses blocages institutionnels (sacro-sainte autonomie communale, carte politique bétonnée, etc). Le fonctionnement du Conseil d'Etat doit être rendu plus efficace (un président, élu par le peuple, est une piste à creuser).

Et l'organisation judiciaire du canton? Bien accueillies, les propositions de réforme des juges Jomini et Bersier doivent se transformer en projet gouvernemental afin de moderniser une justice dont les règles essentielles datent du siècle dernier. Dans le social, l'instauration d'un revenu minimum de réinsertion (RMR) ne doit pas offrir le prétexte d'un démantèlement des prestations sociales.

Reste encore l'immense dossier de la péréquation intercommunale: les différences d'imposition entre les 385 communes vont du simple au triple et aucune péréquation directe ne vient compenser ces écarts qui atteignent des records en Suisse. Les déficits seraient sérieusement réduits par une péréquation directe horizontale.

Le Conseil d'Etat est maintenant au pied du mur. Il a indiqué, en ces termes, vouloir instaurer une méthode qui lui a fait défaut depuis deux ans: «notre volonté de dialogue avec les partis et les diverses associations représentatives est la seule voie constructive pour le canton».

Enfin, bravo. On attend avec impatience la mise en œuvre. ■

DROIT

## Le respect de la vie

### ANIMALEMENT VÔTRE

Une initiative parlementaire sera proposée aux parlementaires pendant cette session, le 18 mars, demandant que «le droit suisse soit modifié afin que l'animal (aux termes de la Loi sur la protection des animaux), traité comme une chose dans la législation fédérale, soit désormais considéré comme une catégorie à part».

Il en découlera, entre autres, que l'animal trouvé ne sera plus assimilé à un objet trouvé, que lors de séparation ou divorce, l'attribution des animaux domestiques de la famille sera fixée, que le fait de blesser ou de tuer un animal, intentionnellement ou par imprudence ou négligence, figure dans le Code pénal non plus comme dommage à la propriété, mais à titre d'infraction distincte, punie sur plainte (...).

Dès voix s'élèvent, jusqu'aux Chambres fédérales, pour créer une nouvelle catégorie entre le sujet de droit (l'être humain) et l'objet de droit (la chose).

Ce serait l'animal. Quel animal? La hyène ou le virus? Plutôt le chien, le chat et le bœuf, domestiques. Il s'agirait au fond de mobiliser les consciences, comme St-François d'Assise, contre la cruauté, le plus horrible des défauts humains.

Sur le plan systématique, cette proposition est douteuse. Au demeurant, elle n'apporterait rien à la protection des animaux, qu'il suffit de sanctionner, ni à l'éradication de la cruauté, qui ne peut se réaliser, pas à pas, que par l'exemple.

Il est intéressant de comparer ce mouvement généreux à la stagnation dans la défense du respect de la vie. L'opinion publique réclame la peine de mort contre les criminels pédo-sexuels, en oubliant pêle-mêle que l'exemple de la violence étatique encourage les criminels, que l'erreur judiciaire existe, qu'après vingt ans sous les barreaux un homme n'est plus le même, et que les perversis sexuels l'ont généralement été dans leur enfance. On confond expiation et protection de la société: que les commissions de libération et les psychiatres soient plus prudents, cela suffit.

### Le vrai combat

Mais, à la vérité, est-ce que le sacro-saint respect de la vie, symbolisé dans notre civilisation par le non-sacrifice d'Isaac, est l'impératif catégorique qui est proclamé?

Lors de l'incendie criminel des Offices, à Florence, il y a quelques années, le monde cultivé a pleuré la perte de chefs-d'œuvre du Quattrocento et occulté la mort et l'invalidité de quelques gardiens et ouvriers. Un être humain, ça se fabrique (souvent dans le plaisir), un Fra Angelico disparaît pour toujours.

Le Saint-Père lui-même, qui condamne sans appel la contraception, l'avortement et l'euthanasie, reste ouvert sur la peine de mort et la guerre «juste» (s'agit-il de celle du Vietnam ou de celle du Golfe?). Un assassinat politique ou économique (rappelez-vous l'avion du magnat italien du pétrole, ou le bombardement sur Khadafi) suscite l'approbation de beaucoup de bien-pensants. Mais jusqu'il y a peu, on condamnait au Royaume-Uni les suicides ratés.

N'est-il pas incohérent de socialiser l'embryon, voire le spermatozoïde, ou encore le cancéreux hurlant de douleur et appelant l'injection létale, mais de légitimer l'exécution capitale et le tyrannicide.

La seule manière de sortir de cette éternelle contradiction est d'affirmer le respect intangible de la personne humaine, qui se distingue parfois de la vie biologique. Après tout, ce n'est qu'au quatrième siècle qu'un Concile a

statué que l'âme investissait l'embryon au bout de 30 à 40 jours pour un garçon, 60 à 80 jours pour une fille. Jusqu'à ce moment-là c'était un animal, perdu pour la grâce.

Le respect de la personne humaine, comme bien suprême et intangible, même devant la «raison d'Etat», entraîne aussi le progrès dans la lutte contre la cruauté. ■

Philippe Abravanel

## Oublié...

(cfp) Dans la *Revue économique et sociale* d'octobre 1945, le notaire Jean Pavillon présentait un projet de statuts de «la société anonyme paritaire». Avec l'économiste Louis Maire, il estimait qu'il s'agissait d'une «solution au problème de l'association nécessaire du travail et du capital».

Interrogé, le Directeur du Bureau fédéral du registre du commerce avait attesté que le projet répondait aux règles de droit alors en vigueur.

A la mort du notaire Pavillon personne n'a rappelé ce projet.

Le 26 octobre 1846, peu après la révolution radicale à Genève, Victor Considérant s'adressait à «Messieurs les membres du Grand Conseil constituant de l'Etat de Genève» pour leur faire parvenir un texte intitulé «De la sincérité du gouvernement représentatif ou Exposition de l'Election véridique». Karl Bürkli a réédité le texte en brochure en janvier 1892 avec un texte en allemand et en français précisant: «Voici la plus ancienne brochure parue en Suisse sur la représentation proportionnelle».

Les Genevois devraient y penser le 7 octobre prochain, 150 ans après la révolution de Fazy.

En mars 1945 la *Lettre du Gothard* publiait un projet de réforme électorale pour les élections au Conseil national afin de renforcer la personnalisation des élections et d'établir un contact plus étroit entre les représentants du peuple et le corps électoral, de faciliter les candidatures hors-parti et d'assurer à chaque groupement important de l'opposition la représentation à laquelle il a droit au sein du Conseil national. Pour cela, il faudrait créer de petits arrondissements pouvant désigner trois députés, ne donner qu'une voix aux électeurs, mais avec un système préférentiel, supprimer les listes imprimées d'avance ainsi que le cumul.

Et on parle toujours de réformes nécessaires...

# Un amour de Serbie!

*Un ouvrage s'ouvrant sur un entretien complaisant avec Radovan Karadzic, au moment où celui-ci est guetté par le Tribunal International de La Haye, voilà qui est accrocheur! Et son titre? Avec les Serbes, sans ambiguïté.*

## RÉFÉRENCES

(collectif) *Avec les Serbes*, Lausanne, l'Age d'Homme, Coll. Objections, 1996.

Bernard-Henri Lévy, *Le Lys et la cendre. Journal d'un écrivain au temps de la guerre en Bosnie*, Paris, Grasset, 1996.

Ferventes partisans de la Grande Serbie, les éditions de l'Age d'Homme, à Lausanne, ont donc jugé bon de réunir en volume quelques articles de presse, quelques témoignages venus du «cœur», quelques discours de dix auteurs viscéralement allergiques aux «écrivains engagés» de la trempe de B.-H. Lévy ou A. Finkelkraut.

L'ennui dans ce pamphlet pro-serbe, c'est la caricature riche de violence contenue à laquelle atteignent ces enthousiasmes nationaux. Sans oublier les motifs quasi fascistes qui y refont tantôt surface. Dès lors, le ridicule des dix avocats pro-serbes rejaillit sur leur cause. Petit florilège des passions nationales: l'invocation de Thierry Séchan («A Radovan Karadzic, héros»(!)), la lamentation paranoïaque de ce même «héros» («Nous sommes mauvais en propagande»(!)), l'adhésion puérile d'un académicien en retard de deux guerres, Jean Dutourd («J'aime les Serbes aujourd'hui comme on m'avait appris à les aimer quand j'avais douze ans»(!)) et jusqu'à la récupération de Victor Hugo comme caution de la cause serbe, sur une simple citation...

## Intellectuels de salon

Donc, ces messieurs ne s'engagent pas et n'ont point l'humeur tartuffe. Thierry Séchan déclare ainsi avec une froide impartialité: «Désormais, je le dis, je le crie, mon cœur appartient à la Serbie, et mon âme aussi». Une telle analyse de la situation est sans conteste un prélude à joute serrée d'«intellectuels» de salon: il est vrai que les enthousiasmes naïfs de Bernard-Henri Lévy pour le leader bosniaque Iztbegovic laissent songeur. Qu'on lise par exemple leur entretien qui clôt *Le Lys et la cendre*, et qu'on parcoure ce journal de Lévy: il est presque aussi subjugué et idiot que Séchan.

Et que dire des propos de M. V. Volkoff qu'on nous présente modestement comme «l'un des plus grands écrivains français de l'après-guerre»(!), qui s'est lui-même fait une opinion en Bosnie sous l'influence, écrit-il placidement, d'«hectolitres de *slivovits*»? Là aussi, de grandes déclarations d'amour et de haine qui n'ont rien à envier au narcissisme de B.-H. Lévy. Et qui les dispense? M. Volkoff, qui tartine dans *Le Français* (une feuille de droite musclée) et bavarde sur les ondes de Radio-Courtoisie, petite antenne parisienne acquinée au Front National!

Et pour alourdir la tarte, au dessert, l'Age d'Homme va chercher le plus factice des philosophes auto-proclamés, le compilateur

mondain, le pilier de la piscine Deligny, Gabriel Matzneff. Dans son plaidoyer pour «la Serbie martyre», celui-ci profite pour se décerner le titre d'«esprit libre», «réduit au silence» par la presse française!

Le tout accompagné de «lectures utiles et recommandées», comme aux plus beaux jours des années 30: une bibliographie sommaire divisée autoritairement en rubriques: «Où l'on peut croiser des touristes assassins» (à ne pas lire: auteurs menteurs). Puis: «Où l'on peut s'abonner à la clairvoyance» (toute la vérité y tient en quelques articles, dont ceux d'un témoin impartial, «L'Institut serbe de Lausanne», lié à l'Age d'Homme (!)).

Que dire d'une cause aussi épurée, enfin, qui recourt pour sa défense à une telle cohorte d'intellectuels de caniveau? C'est en rajouter sur les «injustices» faites au «peuple serbe» que de lui flanquer sur les bras des plaideurs si balourds. ■

Jérôme Meizoz

## MÉDIAS

L'hebdomadaire allemand *Die Zeit* vient de fêter son cinquantième anniversaire. Lancé à fin février 1946 avec une licence des autorités d'occupation britanniques, sa présentation correspondait à celle de l'hebdomadaire de prestige du régime hitlérien *Das Reich*. Premier numéro: 8 pages, tirage autorisé 25 000 exemplaires. Actuellement: en moyenne plus de 80 pages et un magazine, 480 000 exemplaires vendus dont 55% par abonnement. Vente en Suisse: 6000 exemplaires.

Une édition compacte de 24 pages paraît à Toronto, au Canada.

*World Radio Geneva*, qui émettra à la mi-mai, sera essentiellement économique et financière. Selon la Société de développement de l'économie suisse, SDES, le capital est partagé entre cinq actionnaires: La SSR (40%), l'agence Reuters (40%), le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* (8%), la Fondation Genève Place financière (8%) et l'association WRG (4%).

«Suisse 4» va diffuser une émission commune féminine intitulée «Bella Donna». Elle sera le fruit d'une coopération entre la Télévision de Suisse alémanique, la WDR allemande, et les télévisions nationales de Lettonie, de Macédoine et de Tunisie.